



UNION EUROPEENNE

**Conseil Permanent Nr 878
Vienne, 1er Septembre 2011**

Déclaration de l'UE relative aux attentats terroristes commis le 30 août à Grozny

L'Union européenne condamne très fermement les attentats terroristes perpétrés le 30 août 2011 à Grozny. Aucune motivation ne saurait justifier de tels actes.

Nos pensées vont aujourd'hui aux victimes de ces attentats. Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles et proches et souhaitons aux nombreux blessés un rétablissement rapide et complet.

Nous souhaitons que les commanditaires de ces attentats soient rapidement identifiés et arrêtés afin qu'ils puissent répondre de leurs actes devant la justice. L'Union européenne rappelle sa détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes en conformité avec le droit international et dans le respect des droits de l'Homme.

The candidate countries TURKEY, CROATIA*, the FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA*, MONTENEGRO* and ICELAND**, the countries of the Stabilisation and Association Process and potential candidate countries ALBANIA, BOSNIA AND HERZEGOVINA and SERBIA, the European Free Trade Association countries LIECHTENSTEIN and NORWAY, members of the European Economic Area, as well as UKRAINE, the REPUBLIC OF MOLDOVA, ARMENIA, GEORGIA, ANDORRA and SAN MARINO align themselves with this statement.

*Croatia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia and Montenegro continue to be part of the Stabilisation and Association Process.

**Iceland continues to be a member of the EFTA and the European Economic Area.